

Québec, le 18 juillet 2024

Monsieur Mario St-Pierre  
Maire  
Ville de Saint-Pie  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec)  
J0H 1W0

Monsieur le Maire,

Le 12 juin 2024, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard et moi-même, en collaboration avec le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Sean Fraser et le ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, avons annoncé une nouvelle entente de dix ans, relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), soit de 2024 à 2034.

Avec un investissement de 2,2 milliards de dollars du FDCC, auxquels s'ajoutent 1 milliard de dollars de notre gouvernement, le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3,2 milliards de dollars, sur cinq ans, aux municipalités du Québec.

Au cours de cette période, la Ville recevra 1 784 086 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

Souhaitant soutenir les municipalités avec un réseau d'eau, et en conformité avec les récents engagements de la Déclaration de réciprocité pris en concertation avec le milieu municipal pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement, une bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale, soit un montant de 178 409 \$, pourra être accordée à la Ville si elle respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme.

Je vous rappelle que les travaux doivent se réaliser selon l'ordre de priorité suivant pour être admissibles :

1. installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux;

... 2

2. études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées;
  - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
  - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
  - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
  - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.
3. renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
4. travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques.

Je vous informe également qu'une portion équivalente à 20 % de la somme allouée à la Ville pourra être utilisée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, et ce, sans tenir compte de l'ordre de priorité établi. Cette portion est calculée sur la somme allouée à la base, en excluant la bonification pour infrastructures d'eau accessible aux municipalités possédant un réseau d'eau.

De plus, je confirme l'admissibilité des dépenses au programme TECQ 2024-2028 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, aucune annonce publique ne pourra être faite sans mon autorisation préalable. Le Ministère communiquera avec vous, si nécessaire.

Si vous désirez obtenir plus d'information, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures d'eau à [TECQ2024-2028@mamh.gouv.qc.ca](mailto:TECQ2024-2028@mamh.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

## Annick Lafontaine

---

**De:** Greffe Ville de Saint-Pie  
**Objet:** TR: TECQ 2024-2028

---

**De :** Valois, Olivier <[Olivier.Valois@assnat.qc.ca](mailto:Olivier.Valois@assnat.qc.ca)>

**Envoyé :** 18 juillet 2024 10:52

**À :** Dominique St-Pierre <[d.st-pierre@villest-pie.ca](mailto:d.st-pierre@villest-pie.ca)>; [mariostpierre@rimaskoutain.com](mailto:mariostpierre@rimaskoutain.com)

**Objet :** TECQ 2024-2028

Bonjour Madame St-Pierre, Monsieur St-Pierre,

Mme Soucy souhaitait vous informer que le conseil des ministres a entériné hier la nouvelle mouture du programme TECQ 2024-2028, qui découle de l'Entente FDCC signée en juin dernier avec le gouvernement fédéral.

Dans ce cadre, la ville de St-Pie recevra une enveloppe financière de 1 784 086 \$ pour la période 2024-2028. Vous serez responsables de transmettre une programmation respectant les priorités de travaux au MAMH, qui vous versera les sommes.

Voici les priorités de travaux :

1. L'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux.
2. Les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, entre autres reliées au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites; au plan de gestion des actifs (PGA) en eau; dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable; pour réaliser un inventaire et un relevé sanitaire des installations septiques individuelles.
3. Le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées.
4. Les travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales a vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique.

Pour rappel, les municipalités peuvent utiliser jusqu'à 20% de leur enveloppe pour les travaux qu'elles choisissent, le 80% restant devant être dépensé en fonction des priorités de travaux.

En début de semaine prochaine, vous recevrez une lettre officielle du MAMH vous détaillant la somme à laquelle vous aurez droit et les modalités de l'entente. Vous pouvez également consulter le programme en détail ici : [Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec \(TECQ\) 2024-2028 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Comme à l'habitude, nous demeurons disponibles au besoin.

Cordialement,

Olivier Valois | Directeur



**Bureau de Chantal Soucy**

Députée de Saint-Hyacinthe et vice-présidente de l'Assemblée nationale

2685 boulevard Casavant ouest , bureau 215 , Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8

1045 rue des parlementaires , bureau 1.45 , Québec (Québec) G1A 1A4

Tél. 450 773-0550 | [olivier.valois@assnat.qc.ca](mailto:olivier.valois@assnat.qc.ca)



---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.  
Merci.